



Indemnité journalière selon la LAMal

Notre solution d'assurance exclusive

» L'assurance indemnité journalière en cas de maladie selon la LAMal offre des avantages sociaux supplémentaires à vos collaborateurs.

Des atouts incontestables

- Un capital prestations équivalent à 730 indemnités pleines
- Le maintien de la couverture d'assurance en cas de capacité de travail résiduelle
- Une couverture maternité étendue de 16 semaines intégrée dans le produit
- Une coordination simplifiée entre assurances sociales qui peut garantir jusqu'au 100% du salaire

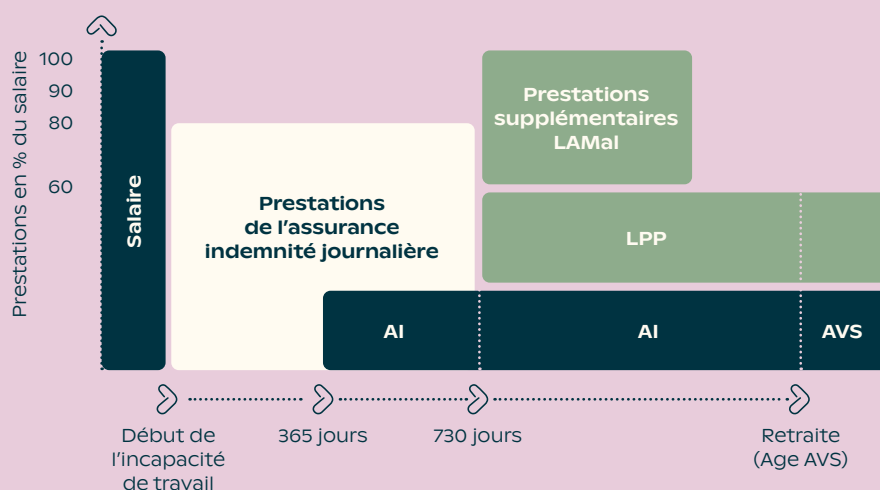
De plus, les assureurs du Groupe Mutuel vous offrent

- La prise en charge des obligations salariales en cas de décès d'un de vos employés
- Une extension de couverture en cas de réinsertion totalement novatrice sur le marché
- Pas de résiliation de votre contrat suite à un cas d'assurance
- Le programme CorporateCare de gestion des absences et de la santé en entreprise

Découvrez, au verso, le détail de ces avantages!

⇒ Un capital prestations de 730 jours

En cas de maladie débouchant sur une invalidité totale, votre collaborateur peut bénéficier de prestations de notre part complétant la rente AI et/ou LPP à hauteur du 100% de son ancien salaire, et ce jusqu'à épuisement de son capital prestations (équivalent à 730 indemnités journalières pleines).



⇒ Couverture de réinsertion

Après avoir épuisé son droit aux prestations de base (730 indemnités dans 900 jours), le collaborateur peut reprendre une activité dans votre entreprise. Il peut alors bénéficier d'une couverture supplémentaire proposant le versement de 180 indemnités durant une période de 5 ans.

⇒ Prestations en cas de maternité

Pour vos collaboratrices enceintes, la couverture selon la LAMal offre 2 semaines d'indemnités journalières supplémentaires (en plus des 14 semaines de l'assurance maternité fédérale).

⇒ Coordination avec les assurances sociales

Les institutions en assurances sociales et les assureurs perte de gain selon la LAMal se prêtent mutuellement et gratuitement assistance, en particulier au niveau de l'échange d'information (sous couvert de la protection des données et du secret médical). Ce procédé permet de gagner en rapidité tout en diminuant les frais de gestion.

⇒ Libre passage sans bureaucratie

Lorsqu'un collaborateur quitte votre entreprise, les démarches administratives et les devoirs de l'entreprise sont réduits au strict minimum. Il vous suffit de nous communiquer le départ de votre collaborateur. Nous nous chargeons ensuite de l'informer sur son droit au libre passage et de coordonner toutes les tâches administratives.

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA | Rue des Cèdres 5 | CH-1919 Martigny | 0848 803 777 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâtoise Assurance Maladie

